

AMELIORATION DES ACCES EN DECHETERIE l'espace de recyclage et de valorisation de vos déchets

Avec un réseau de 18 déchèteries, soit une déchèterie pour 7 000 habitants alors qu'au niveau national le ratio est d'une déchèterie pour 14 000 habitants, le SICTOM propose un service de proximité au maillage dense, tant pour les particuliers que les professionnels.

La fréquentation en déchèterie est de plus en plus importante (+34% de fréquentation en 2021) et les tonnages déposés en déchèterie (75 000 tonnes/an) dépassent ceux collectés (55 000 tonnes/an).

Pour préserver les conditions d'accès des usagers du territoire du SICTOM Pézenas-Agde, particuliers et professionnels, le contrôle d'accès a été déployé depuis septembre 2022.

Le contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs et s'inscrit dans la tendance générale des territoires voisins et d'une manière générale en France. Il permet de :

- Améliorer la **sécurité** des déchèteries.
- Agir en faveur de l'environnement : Nos déchèteries ne sont pas des décharges ! **Ce sont des espaces où les déchets déposés sont triés** selon les différents flux pour être envoyés vers les différentes filières de recyclage ou de valorisation **pour leur donner une seconde vie**. Il répond aux enjeux de réemploi pour ne pas utiliser de nouvelles ressources ou matières premières.
- Maitriser les coûts en réservant **l'accès aux seuls habitants des communes du SICTOM** et éviter que les usagers de territoires voisins ne viennent utiliser indûment les déchèteries de notre territoire.

La réglementation des accès ne change pas :

- L'accès pour **les particuliers** reste **GRATUIT** sur toutes les déchèteries du SICTOM.
- L'accès **des professionnels** reste possible sur inscription auprès du SICTOM et la facturation se fait en fonction des types d'apport.

A ce jour, près de 50 000 badges ont déjà été réalisés. Pour les particuliers et professionnels ne l'ayant pas encore demandé, il est toujours temps de l'obtenir **en quelques clics** :

Il suffit simplement de se connecter sur le site du SICTOM et de renseigner les informations demandées.

Particuliers : Carte grise et justificatif de domicile de - 3 mois

Professionnels : Carte(s) grise(s), extrait de Kbis de - 3 mois et RIB

COMMENT UTILISER VOTRE BADGE ?

Le badge permet d'accéder aux 18 déchèteries du SICTOM

1. Présentation du e-badge à la borne d'identification
2. Ouverture de la barrière (si mon badge est valide)
3. Accès aux quais de déchargement
4. Sortie du site

COMMENT MODIFIER VOTRE BADGE ?

Pour tout changement de carte grise, coordonnées, ajout de véhicule, merci de contacter le SICTOM au 04 67 98 45 83, service « gestion des badges ».

Votre numéro de badge est nécessaire pour toute demande de modification.